

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. Analyser et diagnostiquer en électronique-informatique	C1.1 : Capacité à évaluer et analyser un système existant dans les domaines de l'électronique et de l'informatique en vue d'améliorations ou d'évolutions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen écrit individuel (éventuellement sur ordinateur)</li> <li>- Examen oral (soutenance) individuel ou en équipe</li> <li>- Livrables associés à un projet ou une activité pratique</li> <li>- Evaluation en situation de travail</li> </ul>	<p>CE0.A - Appréciation de l'entreprise sur la fiche d'évaluation</p> <p>CE0.B - Structure, pertinence et concision du rapport et de la soutenance.</p> <p>CE0.C - Capacité à répondre aux questions</p> <p>CE1.A - Pertinence et argumentation du diagnostic</p> <p>CE1.B - Pertinence du cahier des charges vis-à-vis de l'expression de besoin</p> <p>CE2.A - Pertinence et argumentation des choix de conception</p> <p>CE3.A - Pertinence du système réalisé vis-à-vis de la conception</p> <p>CE4.A - Pertinence de la validation du système réalisé vis-à-vis de la conception</p>
	C1.2 : Aptitude à détecter et identifier les anomalies au sein d'un système électronique ou informatique par le biais d'un diagnostic approfondi.		
	C1.3 : Compétence à corriger ou à contrecarrer les anomalies détectées grâce à des solutions adaptées.		
	C1.4 : Maîtrise du diagnostic pour garantir la pérennité et le bon fonctionnement à long terme du système.		
2. Concevoir des systèmes en électronique-informatique	C2.1 : Capacité à analyser et à définir un cahier des charges complet.		
	C2.2 : Savoir concevoir l'architecture fonctionnelle et/ou structurelle conformément aux spécifications établies, en intégrant les considérations de développement durable.		
	C2.3 : Aptitude à concevoir des systèmes électroniques ou informatiques en choisissant les technologies appropriées, en tenant compte des avancées actuelles, des ressources disponibles et en visant la performance et l'efficacité, tout en respectant les principes du développement durable.		
	C2.4 : Maîtrise de la modélisation et de la simulation pour concevoir et évaluer des systèmes dans les domaines de l'électronique et de l'informatique.		
3. Réaliser des prototypes et des systèmes en électronique-informatique	C3.1 : Compétence à fabriquer des prototypes dans les domaines de l'électronique et de l'informatique.		
	C3.2 : Capacité à produire des systèmes électroniques ou informatiques conformes aux normes techniques, environnementales et aux exigences de durabilité.		
4. Valider des solutions en électronique-informatique	C4.1 : Aptitude à vérifier le bon fonctionnement d'un système en identifiant et en corrigeant les éventuels dysfonctionnements.		

	C4.2 : Capacité à s'assurer que la solution proposée est en adéquation avec les exigences énoncées dans le cahier des charges.		
5. Gérer et piloter des projets	C5.1 : Savoir planifier et suivre les actions et les budgets dans le cadre de la gestion de projets.		
	C5.2 : Capacité à diriger des projets en coordonnant une équipe multidisciplinaire et internationale, en prenant en compte les aspects techniques, humains et économiques.		
6. S'adapter aux évolutions et aux contraintes	C6.1 : Capacité à intégrer de nouvelles méthodes, techniques ou technologies dans le processus de conception		
	C6.2 : Aptitude à ajuster ses pratiques aux contraintes organisationnelles, environnementales ou humaines.		
	C6.3 : Connaissance et anticipation des innovations et des évolutions technologiques par une veille active.		
	C6.4 : Capacité à reconnaître le besoin de se former sur de nouvelles méthodes, techniques ou technologies.		
7. Communiquer efficacement	C7.1 : Aptitude à communiquer de manière claire et efficace avec des spécialistes et des non-spécialistes en français et en anglais.		
	C7.2 : Capacité à animer et à persuader lors de la communication, en adaptant son discours au public cible		